

**REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DU 12 MAI 2022**

**SYNTHESE DES DELIBERATIONS**

L'An Deux Mil Vingt deux, le douze mai, à neuf heures trente minutes, le Conseil d'Administration du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale s'est réuni en visioconférence et en présentiel sous la présidence de Monsieur Yves BLEUNVEN.

**ETAIENT PRESENT(E)S OU REPRESENTE(E)S:** Mmes Gaëlle BERTHEVAS (avec le pouvoir de Nadine LE GOFF-CARNEC), Françoise MERRET (avec le pouvoir d'Alban MOQUET), Anne JEHANNO (avec le pouvoir de Rozenn GUEGAN), M. Yves BLEUNVEN (avec le pouvoir de Jean-Michel BONHOMME), Gérard PILLET.

**ETAIENT PRESENT(E)S OU REPRESENTE(E)S EN VISIOCONFERENCE :** Mmes Anne-Marie JEGO, Pascale GILLET, Claudine PELTIER, Nathalie LE LUHERNE (à partir de 9 heures 50), Nadine LE BOEDEC, Sylvie MORVANT suppléante de Sylvie SCULO, MM Dominique LE NINIVEN, Jacques MIKUSINSKI, Pascal PUISAY, Pierrick LELIEVRE, Jean-Louis LE MASLE, Philippe JESTIN.

**ETAIENT ABSENT(E)S ET EXCUSE(E)S :** Mmes Laurence DUMAS suppléante de Pascal PUISAY, Gwen GUILLERME suppléante de Alban MOQUET, Véronique GARIDO, Sylvie SCULO, Christine PENHOUE, Anne LE HENANFF, MM Lionel JOUINEAU, Claude-Albert LE BRIS suppléant de Lionel JOUINEAU, Yves DREVES suppléant de Nadine LE GOFF-CARNEC, Jean GUILLOT, Patrick BEILLON suppléant de Jean GUILLOT, Bernard RYO, Ronan LOAS suppléant de Pierrick LELIEVRE, Patrick MILLE suppléant de Véronique GARIDO, Noël PAUL, Didier GUILLOTIN suppléant de Noël PAUL, Philippe LE RAY, René LE MOULLEC suppléant de Philippe LE RAY, Pascal LE LIBOUX.

**ETAIT EGALEMENT ABSENT ET EXCUSE :** M. Philippe JERRETIE, Payeur départemental

Ont été adoptées les délibérations à caractère réglementaire suivantes :

**DELIBERATION N°2022-49 : MEDIATION- NOUVELLE MISSION CONFIEE AU CDG 56**

*Sur proposition du Président, le Conseil d'Administration, à l'unanimité des membres présents et représentés et après en avoir délibéré, décide d' :*

- *Adopter les modalités de mise en œuvre de la médiation selon les conditions prévues dans la convention d'adhésion telle que présentée,*
- *Autoriser le Président à signer ladite convention avec les collectivités et établissements publics sollicitant auprès du CDG 56 le bénéfice de cette mission.*

**DELIBERATION N°2022-50 : CONVENTION DE PARTENARIAT AMF 56 – ARIC – CDG 56**

*Sur proposition du Président, le Conseil d'Administration, à l'unanimité des membres présents et représentés et après en avoir délibéré, décide d' :*

- *Approuver le projet de convention de partenariat entre l'AMF 56, l'ARIC et le Centre de Gestion tel que présenté,*
- *Autoriser le Président à signer ladite convention.*

**DELIBERATION N°2022-52 : ELECTIONS PROFESSIONNELLES 2022 – RECOURS AU VOTE ELECTRONIQUE DE MANIERE EXCLUSIVE**

*Sur proposition du Président, le Conseil d'Administration, à l'unanimité des membres présents et représentés et après en avoir délibéré, décide de/d' :*

- *Approuver le recours au vote électronique comme modalité exclusive d'expression des suffrages lors de l'ensemble des scrutins du 8 décembre 2022 ;*
- *Prévoir les modalités d'organisation de ce vote telles que décrites;*
- *Autoriser le Président du Centre de Gestion à engager les dépenses liées aux élections professionnelles.*

**DELIBERATION N°2022-53 : ELECTIONS PROFESSIONNELLES 2022  
– CREATION D'UN COMITE SOCIAL TERRITORIAL AVEC  
FORMATION SPECIALISEE EN MATIERE DE SANTE, SECURITE ET  
DE CONDITIONS DE TRAVAIL PLACE AUPRES DU CENTRE DE  
GESTION – FIXATION DU NOMBRE DE REPRESENTANTS DU  
PERSONNEL ET DE REPRESENTANTS DES COLLECTIVITES ET  
ETABLISSEMENTS PUBLICS – DECISION DU RECUEIL DE L'AVIS  
DES REPRESENTANTS DES COLLECTIVITES ET ETABLISSEMENTS  
PUBLICS**

*Sur proposition du Président, le Conseil d'Administration, à l'unanimité des membres présents et représentés et après en avoir délibéré, décide de :*

- *Créer un comité social territorial avec l'institution en son sein d'une formation spécialisée en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail*
- *Fixer le nombre de représentants titulaires du personnel au sein du comité social territorial à 11 et en nombre égal le nombre de représentants suppléants*
- *Fixer le nombre de représentants titulaires des collectivités territoriales et établissements publics au sein du comité social territorial à 11 et en nombre égal le nombre de représentants suppléants*
- *Décider le recueil, par le comité social territorial, de l'avis des représentants des collectivités territoriales et établissements publics en relevant.*
- *Fixer le nombre de représentants titulaires du personnel au sein de la formation spécialisée à 11 et en nombre égal le nombre de représentants suppléants*
- *Fixer le nombre de représentants titulaires des collectivités territoriales et établissements publics au sein de la formation spécialisée à 11 et en nombre égal le nombre de représentants suppléants*
- *Décider le recueil, par la formation spécialisée, de l'avis des représentants des collectivités territoriales et établissements publics en relevant.*

**DELIBERATION N°2022-54 : ELECTIONS PROFESSIONNELLES 2022  
– AUTORISATION DU PRESIDENT A ESTER EN JUSTICE**

*Sur proposition du Président, le Conseil d'Administration, à l'unanimité des membres présents et représentés et après en avoir délibéré, décide d' :*

- *Autoriser le Président du Centre de Gestion à ester en justice avec éventuellement l'aide d'un avocat, pour tout litige lié aux élections professionnelles 2022.*

**DELIBERATION N°2022-56 : PRI- PÔLE RESSOURCES INTERNES –  
TRANSFORMATIONS DE POSTES ET ACTUALISATION DU TABLEAU  
DES EFFECTIFS**

*Sur proposition du Président, le Conseil d'Administration, à l'unanimité des membres présents et représentés et après en avoir délibéré, décide de:*

- *Transformer (supprimer et créer) les postes proposés ;*
- *Valider l'état des effectifs du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Morbihan, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2022.*

**DELIBERATION N°2022-58 : PRI – PÔLE RESSOURCES INTERNES –  
RIFSEEP – EVOLUTION DU REGIME INDEMNITAIRE DES MEDECINS  
COORDONNATEURS**

*Sur proposition du Président, le Conseil d'Administration, à l'unanimité des membres présents et représentés et après en avoir délibéré, décide d' :*

- *Adopter le régime indemnitaire lié aux fonctions de médecin coordonnateur et de médecin de coordonnateur de zone tel que défini, à compter du 1<sup>er</sup> juin 2022.*

**DELIBERATION N°2022- 59 : PRI – PÔLE RESSOURCES INTERNES – RIFSEEP- INCIDENCE DE L'INDISPONIBILITE PHYSIQUE SUR LE REGIME INDEMNITAIRE DES COLLABORATEURS DU CENTRE DE GESTION**

*Sur proposition du Président, le Conseil d'Administration, à l'unanimité des membres présents et représentés et après en avoir délibéré, décide d' :*

- *Adopter les modalités de versement du régime indemnitaire lié à l'indisponibilité physique des agents du Centre de Gestion du Morbihan, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2022.*

**DELIBERATION N°2022- 61 : PRI – PÔLE RESSOURCES INTERNES – COMPTABILITE FINANCES – CONTROLE DE GESTION – RECONDUCTION DES MODALITES DE LA CARTE D'ACHAT**

*Sur proposition du Président, le Conseil d'Administration, à l'unanimité des membres présents et représentés et après en avoir délibéré, décide de/d' :*

- *Reconduire le principe de la carte d'achat au sein du CDG à compter du 1<sup>er</sup> août 2022 pour une durée de 3 ans selon les modalités décrites.*
- *Autoriser le Président à signer les documents se rapportant à la consultation.*

**DELIBERATION N°2022- 62 : PRI- PÔLE RESSOURCES INTERNES – LOGISTIQUE MAINTENANCE – CONVENTION DE TRAITEMENT DES DECHETS NON MENAGERS**

*Sur proposition du Président, le Conseil d'Administration, à l'unanimité des membres présents et représentés et après en avoir délibéré, décide de/d' :*

- *Autoriser le Président à signer la convention telle que présentée et tous documents afférents, relatifs à la collecte et au traitement des déchets non ménagers du Centre de gestion du Morbihan par Golfe du Morbihan Vannes Agglomération ;*
- *Prévoir les crédits nécessaires au budget primitif 2022.*

**DELIBERATION N°2022–63 : PCAC – PÔLE CONSEIL ET ACCOMPAGNEMENT AUX COLLECTIVITES – RENOUELEMENT DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'UNIVERSITE DE BRETAGNE SUD (UBS) POUR LE DIPLOME UNIVERSITAIRE ADMINISTRATION TERRITORIALE**

*Sur proposition du Président, le Conseil d'Administration, à l'unanimité des membres présents et représentés et après en avoir délibéré, décide de/d' :*

- *Renouveler ce partenariat,*
- *Valider le principe d'une participation financière annuelle,*
- *Autoriser le président à signer la convention de partenariat telle que présentée.*

➤ **DELIBERATION N°2022-64 : PCAC – PÔLE CONSEIL ET ACCOMPAGNEMENT AUX COLLECTIVITES – PERIODE DE PREPARATION AU RECLASSEMENT (PPR) – CONVENTION AVEC LA REGION BRETAGNE**

*Sur proposition du Président, le Conseil d'Administration, à l'unanimité des membres présents et représentés et après en avoir délibéré, décide d' :*

- *Approuver le principe de l'intervention du CDG du Morbihan auprès de la Région Bretagne dans le cadre du dispositif PPR ;*
- *Autoriser le Président à signer les conventions de « Période de Préparation au Reclassement Région Bretagne ».*

➤ **DELIBERATION N°2022-66 – PCAC – PÔLE CONSEIL ET ACCOMPAGNEMENT AUX COLLECTIVITES – PQVT – PÔLE QUALITE DE VIE AU TRAVAIL – RENOUELEMENT DE LA CONVENTION AVEC LE FIPHFP (2023- 2025)**

*Sur proposition du Président, le Conseil d'Administration, à l'unanimité des membres présents et représentés et après en avoir délibéré, décide de/d' :*

- *Valider le principe d'un conventionnement avec le FIPHFP,*
- *Valider les propositions du CDG 56 pour le futur conventionnement,*
- *Autoriser le Président à représenter l'établissement dans le cadre de la négociation et du conventionnement à venir et de l'autoriser à signer tous les documents associés à ce partenariat (projet, plan de financement, rapport de présentation etc...).*

➤ **DELIBERATION N°2022-67 – PCAC – PÔLE CONSEIL ET ACCOMPAGNEMENT AUX COLLECTIVITES – RENOUELEMENT DE LA CONVENTION AVEC LADAPT OUEST**

*Sur proposition du Président, le Conseil d'Administration, à l'unanimité des membres présents et représentés et après en avoir délibéré, décide de/d' :*

- *Valider le principe du renouvellement de ce partenariat*
- *Autoriser le président à conclure une nouvelle convention pour 3 ans avec l'association LADAPT Ouest*

➤ **DELIBERATION N°2022-68 – PQVT – PÔLE QUALITE DE VIE AU TRAVAIL – CONTRAT GROUPE INDISPONIBILITE PHYSIQUE – CHANGEMENT DE TAUX – GARANTIE CAPITAL DECES POUR LES COLLECTIVITES DU CONTRAT GROUPE ET POUR LE CDG 56 EMPLOYEUR**

*Sur proposition du Président, le Conseil d'Administration, à l'unanimité des membres présents et représentés et après en avoir délibéré, décide d'autoriser le Président à signer :*

- *l'avenant relatif aux conditions générales du contrat groupe pour les collectivités de la tranche ferme ;*
- *l'avenant relatif aux conditions générales du contrat groupe pour l'établissement CDG 56.*

**DELIBERATION N°2022-69 – PQVT – PÔLE QUALITE DE VIE AU TRAVAIL – CONVENTION D'ADHESION DU CNFPT (DELEGATION DU MORBIHAN) RELATIVE A LA PRESTATION ASSISTANTE SOCIALE**

*Sur proposition du Président, le Conseil d'Administration, à l'unanimité des membres présents et représentés et après en avoir délibéré, décide d' :*

- *Autoriser le Président à signer la convention telle que présentée, avec la délégation 56 du CNFPT, pour la mise à disposition, d'un(e) assistant(e) de service social, durant 6 mois, renouvelables.*

*L'ordre du jour étant épuisé, le Président a levé la séance à 10 heures 55.*